



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 22 mai 2014 - N° 57/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Insee - Direction des statistiques d'entreprises - Département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie.

Cette enquête existe depuis 1982. Renovée plusieurs fois depuis, elle est menée mensuellement depuis 2004, et ce tous les mois de l'année.

L'objectif de l'enquête est l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie (hôtels d'au moins 5 chambres) et l'étude de la structure, notamment géographique, de la clientèle. Les informations sont produites au plan national, régional, voire infrarégional.

L'enquête permet de répondre au règlement européen (UE) n° 692/2011 du 6 juillet 2011, relatif aux statistiques européennes sur le tourisme.

L'unité statistique est l'établissement, et le champ de l'enquête est constitué de 18 400 hôtels touristiques (69 % sont classés de 1 à 5 étoiles, et 31 % ne sont pas classés). Le champ géographique porte sur la France métropolitaine et les Dom. Des extensions d'échantillon sont conduites dans toutes les régions métropolitaines. Le taux de sondage est de 70 %.

Les questionnaires sont adressés, ou mis à disposition, vers le 25 du mois précédent le mois de collecte. Deux modes de collecte cohabitent. Les informations demandées peuvent faire l'objet d'une réponse par internet, être éditées directement depuis l'outil de gestion informatique du gérant ou par retour papier du questionnaire. Le taux de réponse par internet atteint 28 % en janvier 2014.

La collecte est supervisée par le pôle Tourisme (Direction régionale du Languedoc-Roussillon) et s'effectue dans 10 directions régionales « sites de collecte ».

Un comité de concertation et de coordination sur les statistiques du tourisme réunit, chaque année, l'ensemble des acteurs concernés (Insee, DGCIS, fédérations professionnelles, ...).

Les données « consolidées » sont diffusées vers le 5 du mois M+2 (M+35 jours). Les résultats définitifs sont établis vers le 1er du mois M+3 (M+60 jours).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

Les résultats mensuels sont fournis à Eurostat et font l'objet, au niveau national, d'analyses sur le tourisme et les activités caractéristiques du tourisme. Des tableaux de données, des synthèses et des analyses sont mis à disposition sur le site internet de l'Insee et de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.